

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 février à 20 heures et treize minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-en-Rue, dûment convoqués le 30 janvier 2026, se sont réunis dans la salle du conseil municipal, en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Monsieur Robert CORVAISIER

Présents : M. Robert CORVAISIER - M. Franck BLANCHARD - Mme Karine VERCASSON - Mme Dominique PEYRACHON - Mme Sylvie MIRIBEL - M. Jean-Pierre ORIOL - M. Dominique CARROT - Mme Florence BACHER - Mme Marie-Frédérique BALLANDRAUD - M. Laurent PEREZ - M. Bernard TROUILLER

Membres excusés : Yvan MOUTOT

Membres absents ayant donné pouvoir :

- Mr LEGRIS Sébastien a donné pouvoir à M. CORVAISIER Robert
- Mme BEAL Anne-Marie a donné pouvoir à M. BLANCHARD Franck
- Mme ODOUARD Sophie a donné pouvoir à Mme VERCASSON Karine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202871-20260205-D05-02-26-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2026

Secrétaire élu pour la durée de la séance : PEYRACHON Dominique.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 14

N° D 05-02-26-04

Objet – Camping : Tarifs 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les tarifs 2026 du Camping Municipal en faisant évoluer les tarifs comme suit, avec création d'un nouveau tarif : Nuitée chalet forfait groupe.

Depuis la saison 2024, la régie du camping municipale est assujettie à la TVA au taux de 10%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs comme suit pour 2026 : Tarification TTC

- Mobil home : 1380 € l'emplacement pour la saison du 1^{er} mars au 31 octobre 2026,
- Caravane + deux personnes : 1 200 € l'emplacement pour la saison du 1^{er} mars au 31 octobre 2026,
- Tarifs journaliers :
 - Emplacement tentes + deux personnes : 12 €
 - Emplacement camping-car et caravane + 2 personnes : 16 €
- Tarifs pour une semaine :
 - Emplacement tentes + deux personnes : 72 €
 - Emplacement camping-car et caravane+ 2 personnes : 120 €, électricité comprise
- Tarifs pour deux semaines :
 - Emplacement tentes + deux personnes : 120 €
 - Emplacement camping-car et caravane + 2 personnes : 210 €, électricité comprise
- Tarifs pour un mois :
 - Emplacement tentes + deux personnes : 210 €
 - Emplacement camping-car et caravane + 2 personnes : 380 €, électricité comprise
- Tarifs non dégressifs :
 - Animal de compagnie : 1,20 € par jour,
 - Branchement électrique : 3,50 € par jour,
 - Personne supplémentaire : 4 € par jour (enfant : 3 € - gratuit pour les moins de 2 ans)

Du 1^{er} novembre au 28 février : garage mort pour mobil-home et caravane : 180 €

- Tarif spécial pour les randonneurs à pied, vélo ou équadés qui passent une nuit au camping avec un emplacement tente/2personnes : 10 € et 3 € par randonneur supplémentaire.
- Nuitée chalet adulte/enfant de 12 ans et plus : 20 € par nuit,
- Nuitée chalet enfant de moins de 12 ans : 12 € par nuit,
- Location chalet à la semaine : 120 €,
- Nuitée chalet forfait groupe : 50 € la nuit
- Restauration adulte/enfant de 12 ans et plus (dîner et petit déjeuner) : refacturation à prix coûtant
- Restauration enfant de moins de 12 ans (dîner et petit déjeuner) : refacturation à prix coûtant
- Location couette avec housse jetable : 5€

➤ Location mobil-home communal :

	Avril/Mai	Juin	Juillet/Août	Septembre
1 nuit	65 €	75 €	85 €	65 €
2 nuits	105 €	120 €	140 €	105 €
3 nuits	140 €	160 €	200 €	140 €
1 semaine	300 €	350 €	400 €	300 €

Et toutes combinaisons de ces durées.

- Forfait nettoyage du mobil home (option) : 35 €

Secrétaire de séance,
Mme Dominique PEYRACHON



Fait et délibéré en séance,
Le 05/02/2026
Le Maire,
Robert CORVAISIER


